



DICRIM

2019



PRÉVENTION DES RISQUES



que Faire?



Commune de
VITTEAUX



Le mot du Maire

L'information, sur les risques naturels et technologiques majeurs auxquels la commune est susceptible d'être exposée dans le département, est consignée dans le **Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)**, consultable en mairie.

Ce document, établi par le Préfet, permet aux communes à risques d'élaborer leur **Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** et leur **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**. Le DDRM de la Côte d'Or a été approuvé par arrêté préfectoral n°95 du 18 février 2019 portant sur sa mise à jour.

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), conformément au décret du 11 octobre 1990, a pour but d'informer la population des mesures préventives et des consignes de sécurité à connaître et à suivre afin de réduire les conséquences de ces risques majeurs.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier, alerter et organiser les actions des acteurs communaux de la gestion (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il se base notamment sur le recensement des vulnérabilités et des risques sur la commune du DDRM et des moyens disponibles sur la commune.

Bernard PAUT

Qu'est-ce-qu'un risque majeur ?

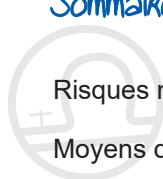
Un risque majeur est la possibilité que survienne un **événement**, dont les effets peuvent **mettre en jeu des vies humaines** ou **occasionner des dommages importants** sur les biens ou l'environnement. Il est qualifié de majeur quand il est caractérisé par **sa faible fréquence** et par **son énorme gravité**.

Il existe **plusieurs types de risques majeurs** :

- **Les risques naturels** : les inondations, les feux de forêt, les mouvements de terrain, les séismes, la météorologie, ... ;
- **Les risques technologiques** (liés à l'activité humaine) : les risques industriels, nucléaires, le transport de matières dangereuses, la rupture de barrage, ...



Sommaire



Risques majeurs potentiels sur la commune 1

Moyens d'alertes - Numéros et sites utiles 2

Les risques naturels

Le risque inondation : la Brenne 3

Le risque sismique 4

Le risque glissement de terrain 5

Le risque météorologique 6-7-8
(Grand froid, Orage et vents violents, canicule-sécheresse)

Les risques technologiques

Rupture de barrage : Grosbois 9

Récapitulatif des Bons Réflexes 10

Risques majeurs potentiels sur la commune





















Risques naturels :

- Inondations : *la Brenne*,
- Mouvement de terrain,
- Séisme,
- Météorologique : *Grand froid, Orage et vents violents, canicule-sécheresse.*

Risques technologiques :

- Rupture de barrage : *Grosbois.*

les différents pictogrammes

Se mettre à l'abri			Se laver abondamment		Ne pas s'exposer pour aller chercher vos enfants
Fermer toutes les ouvertures			Porter un masque		Ne pas fumer
Monter à l'étage			S'abriter sous un meuble solide		Appeler les secours qu'en cas d'urgence absolue
Couper l'électricité et le gaz			S'éloigner des maisons		Ne pas prendre la voiture
Se laver les mains			Se renseigner à la mairie		Ne pas monter sur le toit
Débroussailler autour des maisons			Aérer la maison		Ne pas se promener en forêt
Avoir une petite pharmacie					Ne pas prendre l'ascenseur

Se tenir informer - Radio
France Bleu Bourgogne 98.3FM
France Inter Montbard 90.6FM



Se tenir informer - Télévision
France 3 Bourgogne
Se tenir informer - Presse
Le Bien Public

Moyens d'Alertes

L'**alerte aux populations** est l'action de prévenir de l'arrivée d'un danger afin que celles-ci puissent s'en protéger. Le but est de minimiser le nombre de victimes.

L'alerte peut être donnée par :



La Sirène

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, la sirène est déclenchée.

Le signal d'alerte



Le signal est testé le 1er mercredi du mois, à midi

Signal de fin d'alerte : Signal continu de 30 secondes



Le Porte à porte

Le **porte à porte** peut aussi être utilisé pour atteindre des populations nécessitant une attention particulière (personnes âgées, à mobilité réduite, malentendantes, sous surveillance médicale...). Il est assuré par les services municipaux.



Numéros et sites utiles

Mairie de Vitteaux : **03 80 49 61 25**

Gendarmerie : **Le 17**

Pompiers : **Le 18**

SAMU / SMUR : **Le 15**

Numéro d'urgence pour les personnes
sourdes ou malentendantes :
Le 114

ERDF (dépannage)
09 72 67 50 21

Suez
0977 408 408

N° d'urgence- Fuite de gaz :
0 800 47 33 33

Centre hospitalier de Semur-en-A. :
03 80 89 64 64

SOS Mains - Dijon :
03 80 55 55 55

Centre anti-poison
03 83 22 50 50

Météo France
www.meteofrance.com

Site Internet de prévention des crues
www.vigicrues.gouv.fr

Portail de la prévention
des risques majeurs
www.georisques.gouv.fr



Le risque naturel INONDATION

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes :

- l'eau qui peut sortir de son lit habituel,
- l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter des constructions.

Risques pour la commune

La commune de Vitteaux peut être concernée par les inondations de plaine (montée lente des eaux) par débordement de la Brenne.



Les bons réflexes à adopter

AVANT

- Stationner les véhicules **sur des points hauts** ;
- Mettre hors d'eau : les meubles, les objets, ...
- **Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires**, si nécessaire ;
- Rassembler les papiers, l'argent, les médicaments pour une éventuelle évacuation.

PENDANT

- **Fermer portes, fenêtres** ;
- **Couper le gaz et l'électricité** ;
- **Monter dans les étages** ;
- **Se tenir informer** par tout moyen (radio, ...) ;
- **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école** ;
- **Ne pas téléphoner**. Libérer les lignes pour les secours d'urgence.
- Ne pas **s'engager sur une route inondée**.

APRÈS

- Ne pas regagner son habitation, si cette dernière a été endommagée ;
- Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques ;
- Chauffer dès que possible ou aérer et désinfecter les pièces.



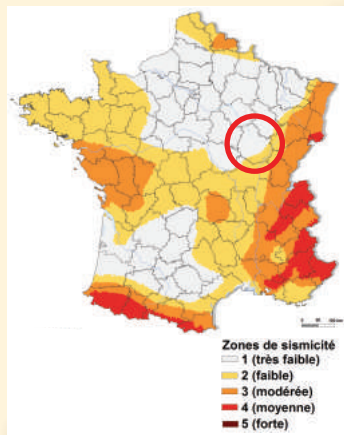
Le risque naturel SISMIQUE

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par la vibration du sol. Il provient de la fracturation de roches en profondeur due à l'accumulation d'une grande énergie.

La magnitude est une valeur qui caractérise la «puissance» d'un séisme. Elle est repérée sur une échelle dite de Richter et sa valeur est comprise entre 1 et 10, 10 représentant le séisme maximal.

Risques pour la commune

Pour la commune, le **risque est très faible** car elle se situe en sismicité de niveau 1.



Les bons réflexes à adopter

PENDANT

- **S'abriter sous un meuble solide** ;
- **S'éloigner** des bâtiments et arbres ;
- **Couper l'électricité et le gaz** ;
- **Se tenir informer** par tout moyen (radio, ...) ;
- **Ne pas aller chercher vos enfants à l'école** pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.
- **Ne pas prendre l'ascenseur** ;
- **Ne pas fumer.** Les canalisations de gaz pourraient être endommagées.

APRES

- **Evaluer les dégâts et les dangers.**
- **Revenir à votre domicile** qu'après en avoir reçu l'ordre de la mairie.

Dans tous les cas :

- Rétablir le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dégât ;
- Faire l'inventaire de vos dommages et préparer vos dossiers d'assurance.



Le risque naturel MOUVEMENT DE TERRAIN

En période de sécheresse prolongée, les sols argileux se rétractent, et dès que la pluie revient, ils gonflent. Ces phénomènes se traduisent par des tassements et des gonflements qui peuvent occasionner des dégâts parfois importants aux constructions.

Risques pour la commune

La commune de Vitteaux peut être concernée par :

- **des mouvements lents et continus** : les tassements différentiels des sols par retrait/gonflement des argiles ; les glissements de terrain et les érosions de berges.
- **des mouvements de terrain rapides et discontinus** : effondrements/affaissements et éboulements.



Les bons réflexes à adopter

PENDANT

- **Evacuer immédiatement les bâtiments endommagés ;**
- **Couper l'électricité et le gaz ;**
- Emporter le strict nécessaire (vêtements, papiers importants...)
- **Ne pas aller chercher vos enfants à l'école** pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance ;
- **Se tenir informer** par tout moyen (radio, ...).

APRES

Si vous êtes propriétaire du terrain :

- **Contacter les services de la mairie ;**
- **Evaluer les dégâts et les dangers.**

Si vous êtes locataire :

- **Revenir à votre domicile** qu'après en avoir reçu l'ordre de la mairie.

Dans tous les cas :

- Rétablir le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dégât ;
- Faire l'inventaire de vos dommages et préparez vos dossiers d'assurance.



Le risque météorologique GRAND FROID

Il s'agit d'épisodes de grand froid et/ou de fortes chutes de neige qui dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières et constituent un danger pour la santé de tous.

Une carte de vigilance est élaborée 2 fois par jour à 6h et à 16h par Météo-France : www.meteofrance.fr

3 niveaux de vigilance sont présentés :



Soyez attentifs - Températures ressenties comprises entre -5°C et -10°C.

Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.



Soyez très vigilant - Températures ressenties comprises entre -10°C et -18°C.

Tenez-vous au courant de la situation et suivez les conseils de sécurité des pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose - Températures ressenties inférieures à -18°C.

Tenez-vous au courant de la situation et respectez les consignes de sécurité des pouvoirs publics.



Les bons réflexes à adopter

AVANT

- **Vérifier le bon état de votre installation de chauffage** (afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone).

PENDANT

- **Rester chez soi** ou éviter tout déplacement ;
- **Rester en contact** avec vos proches, les voisins ou amis qui sont seuls ;
- **Se renseigner sur l'état des routes** ;
- Signaler votre départ et votre lieu de destination à vos proches ;
- **Prévoir un équipement minimum** au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule ;
- **Se protéger des chutes et dégager la neige des trottoirs** devant votre domicile ;
- **Protéger les canalisations d'eau** contre le gel ;
- Prévoir des **moyens d'éclairage** de secours et faire une **réserve d'eau potable** ;
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez des précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion ;
- **Ecouter la radio et respecter les consignes des autorités** ;
- **Ne pas utiliser, pour vous chauffer, d'appareils non destinés à cet usage** : cuisinière, brasero, etc et les chauffages d'appoint à combustion en continu (que par intermittence) ;
- En cas d'urgence, appeler le "15" (SAMU).



Le risque météorologique ORAGE ET VENTS VIOLENTS

Une carte de vigilance est élaborée 2 fois par jour à 6h et à 16h par Météo-France :
www.meteofrance.fr

Ne pas sortir de chez soi pendant une tempête, des débris pourraient vous blesser !

4 niveaux de vigilance sont présentés :



Niveau 1 - Risque faible



Niveau 2 - Risque moyen

(soyez attentif aux activités pratiquées lors d'un risque météorologique !)



Niveau 3 - Risque fort

(soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus !)



Niveau 4 - Vigilance absolue

(des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus !)



Les bons réflexes à adopter

PENDANT

- **Rester chez soi** ou éviter tout déplacement dans les départements concernés ;
- **Ecouter la radio** : France Bleu Bourgogne ;
- **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école** pour ne pas les exposer au danger.
- **Ne pas se promener en forêt.**

En cas d'obligation de déplacement :

- **Se limiter aux déplacements strictement indispensables**
- Signaler son départ et sa destination à ses proches.

Pour protéger votre environnement proche :

- **Ranger ou fixer les objets** sensibles au vent ou susceptibles d'être endommagés ;
- **Ne pas intervenir sur les toitures** et ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol ;
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable ;
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prendre ses précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.



Le risque météorologique CANICULE-SÉCHERESSE

Depuis la loi en date du 30 juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France tient compte des fortes chaleurs présentant un risque sanitaire.

Une carte de vigilance est élaborée 2 fois par jour à 6h et à 16h par Météo-France : www.meteofrance.fr

3 niveaux de vigilance sont présentés :



Soyez attentifs - Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.



Soyez très vigilant

Tenez-vous au courant de la situation et suivez les conseils de sécurité des pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose

Tenez-vous au courant de la situation et respectez les consignes de sécurité des pouvoirs publics.



Les bons réflexes à adopter

- **Fermer les volets et fenêtres** le jour et les ouvrir la nuit ;
- **Se rafraîchir régulièrement** à l'aide d'un brumisateuse ou en prenant une douche ;
- **Boire** au minimum 1.5 litres d'eau par jour et éviter l'alcool, les graisses et les sucres ;
- S'habiller de vêtements légers ;
- A l'extérieur, **porter une casquette ou un chapeau** et rester le plus souvent possible à l'ombre ;
- Ne pas hésiter à demander de l'aide.

Pour les personnes âgées

- Rester dans un endroit frais ou climatisé ;
- Donner des nouvelles à son entourage (ami, voisin, famille).

Pour les enfants et adultes

- **Ne pas rester dans des endroits confinés** (voiture, landau) ;
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses ;
- **Ne pas rester en plein soleil** ;
- Rester vigilant au travail ;
- Eviter les efforts physiques ;
- Prendre des nouvelles de son entourage (ami, voisin, famille).



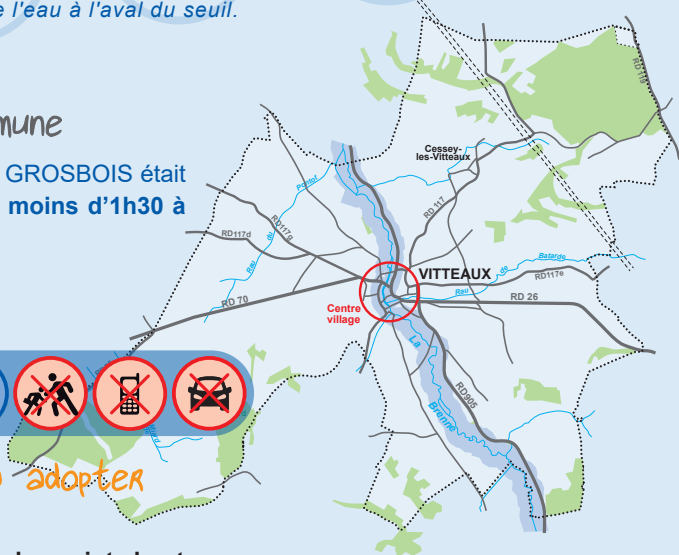
Le risque technologique

RUPTURE DE BARRAGE

Une digue, un barrage est un ouvrage artificiel établi en travers d'une rivière, transformant en réserve d'eau un site naturel approprié. Le risque majeur est constitué par une élévation brutale et rapide du niveau de l'eau à l'aval du seuil.

Risques pour la commune

Si une rupture du barrage de GROSBOIS était effective, **la Brenne mettrait moins d'1h30 à arriver sur la commune.**



Les bons réflexes à adopter

AVANT

- Stationner les véhicules **sur des points hauts** ;
- **Mettre hors d'eau** : les meubles, les objets, ...
- Disposer d'un poste de radio à piles ;
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires, rassembler les papiers, l'argent, les médicaments pour une éventuelle évacuation.

PENDANT

- **Fermer portes, fenêtres** ;
- **Couper le gaz et l'électricité** ;
- **Monter dans les étages** ;
- **Se tenir informer** par tout moyen (radio, ...) ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.
- Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours d'urgence.
- **Ne pas s'engager sur une route inondée.**

APRÈS

- **Ne pas regagner son habitation**, si cette dernière a été endommagée ;
- Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques ;
- **Chauffer dès que possible ou aérer** et désinfecter les pièces.



RISQUES MAJEURS

Récapitulatif des Bons Réflexes à adopter

Définition des Pictogrammes en page 1



Risque Inondation



Risque Sismique



Risque Mouvement de terrain



Risque météorologique : Grand froid



Risque météorologique : Orage et vents violents



Risque météorologique : Canicule-sécheresse



Rupture de Barrage





NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

PRÉVENTION DES RISQUES

Que Faire?



Mairie de Vitteaux
23 rue de l'Hôtel de Ville
21350 VITTEAUX
Téléphone : 03 80 49 61 25
secretariat.mairie.vitteaux@orange.fr

Horaires d'ouverture de la mairie
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
Samedi de 9h à 12h

Ce document a été réalisé par

Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM)